

# **Nexans**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

# **Nexans**

Société anonyme au capital de 42 597 718 €  
Siège social : 8 rue du Général Foy – 75008 Paris  
RCS : PARIS 393 525 852

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 26 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société et de sa filiale, Nexans France SAS.

Nexans

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2015

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **- Dépréciations des titres de participation**

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

### **- Enquêtes concurrence**

S'agissant des enquêtes concurrence et de leurs conséquences décrites dans la Note 26 : « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels, nos travaux ont consisté à apprécier les éléments sur la base desquels la société a estimé les risques et les provisions comptabilisées au titre des demandes formulées à son encontre. Ces éléments comprennent notamment les avis des conseils juridiques de la société. Nous avons également vérifié que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du

**Nexans**  
*Comptes annuels*  
*Exercice clos le*  
*31 décembre 2015*

Conseil d' Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 16 mars 2016

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS**  
**AUDIT**

---

  
**ERIC BULLE**

---

**MAZARS**

  
**ISABELLE SAPET**

---

Nexans

# Comptes annuels

au 31 décembre 2015

# SOMMAIRE

## **BILAN COMPTE DE RESULTAT LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES**

### **NOTES ANNEXES**

- 1- Evénements significatifs
- 2- Principes, règles et méthodes comptables

### **NOTES SUR LE BILAN**

- 3- Immobilisations financières
- 4- Créances d'exploitation
- 5- Etat des échéances des créances
- 6- Disponibilités
- 7- Composition du capital
- 8- Situation nette
- 9- Options de souscription et attribution d'actions gratuites et de performance
- 10- Provisions pour risques
- 11- Dettes financières et autres emprunts
- 12- Dettes d'exploitation
- 13- Etat des échéances des dettes
- 14- Charges à répartir - Primes de remboursement
- 15- Charges à payer - Produits à recevoir

### **NOTES SUR LE RESULTAT**

- 16- Chiffre d'affaires
- 17- Résultat courant avant impôt
- 18- Résultat exceptionnel
- 19- Impôts sur les bénéfices

### **RENSEIGNEMENTS DIVERS**

- 20- Consolidation - Entreprises liées
- 21- Effectifs (moyenne annuelle)
- 22- Rémunération des dirigeants
- 23- Engagements hors bilan
- 24- Rémunérations des commissaires aux comptes
- 25- Evènements postérieurs à la clôture
- 26- Autres informations

## BILAN ACTIF

Au 31 décembre, en milliers d'euros

	Notes	Montants Bruts	Amortissements & dépréciations	2015 Net	2014 Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
		400	(400)	-	-
		-	-	-	532
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
		-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
	3	2 739 833	(60 000)	2 679 833	2 615 833
		200 845	-	200 845	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>2 941 078</b>	<b>(60 400)</b>	<b>2 880 678</b>	<b>2 616 365</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>CREANCES</b>					
	4	7 721	-	7 721	8 790
		168 606	-	168 606	409 381
<b>DIVERS</b>					
		-	-	-	-
	6	34	-	34	93
		32	-	32	31
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>176 393</b>	<b>-</b>	<b>176 393</b>	<b>418 295</b>
	14-1	4 714	-	4 714	5 706
	14-2	983	-	983	1 525
		24	-	24	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 123 191</b>	<b>(60 400)</b>	<b>3 062 791</b>	<b>3 041 891</b>



## BILAN PASSIF

Au 31 décembre, en milliers d'euros

	Notes	2 015	2 014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	8		
Capital social		42 598	42 051
Primes d'émission		1 654 949	1 646 154
Réserve légale		2 872	2 872
Réserves réglementées		0	0
Report à nouveau		106 091	172 680
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 885</b>	<b>(66 588)</b>
Provisions réglementées		5 953	7 217
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 814 348</b>	<b>1 804 385</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	10	823	0
Provisions pour charges		-	-
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>823</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>	11		
Emprunts obligataires convertibles		502 974	502 995
Autres emprunts obligataires		621 753	621 782
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
<b>DETTES d'EXPLOITATION</b>	12		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 909	15 853
Dettes fiscales et sociales		101 792	96 461
<b>DETTES Diverses</b>			-
Autres dettes		110	264
<b>Produits constatés d'avance</b>		84	148
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>1 247 621</b>	<b>1 237 503</b>
Ecart de conversion passifs		-	3
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 062 791</b>	<b>3 041 891</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	2 015	2 014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	16	22 831	17 843
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		1 760	-
Autres produits		0	0
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>24 591</b>	<b>17 843</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes		(32 425)	(26 271)
Impôts, taxes, versements assimilés		(824)	(1 010)
Salaires et traitements		(6 086)	(6 719)
Charges sociales		(3 318)	(2 762)
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
- sur immobilisations :		-	(34)
- dotations aux amortissements		-	-
- dotations aux provisions		-	-
- sur autres actifs :		(2 752)	(2 036)
dotations aux amortissements		(2 752)	(2 036)
- Pour risques et charges :		(799)	-
dotations aux provisions		(799)	-
Autres charges		(618)	(653)
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>(46 823)</b>	<b>(39 485)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III) = (I + II)</b>	17-1	<b>(22 231)</b>	<b>(21 642)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations		332	247
Autres intérêts et produits assimilés		3 349	645
Reprises sur provisions et transferts de charges		105 089	-
Différences positives de change		20	17
<b>Total des produits financiers (IV)</b>		<b>108 790</b>	<b>909</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		(565)	(542)
Intérêts et charges assimilées		(46 677)	(46 182)
Différence négative de change		(41)	(6)
<b>Total des charges financières (V)</b>		<b>(47 284)</b>	<b>(46 730)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (VI) = (IV - V)</b>	17-2	<b>61 507</b>	<b>(45 821)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (VII) = (I+II+IV+V)</b>		<b>39 275</b>	<b>(67 463)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Reprises sur provisions et transfert de charges		1 264	34
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 926	48
<b>Total des produits exceptionnels (VIII)</b>		<b>3 190</b>	<b>82</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	(14)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(41 340)	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
<b>Total des charges exceptionnelles (IX)</b>		<b>(41 340)</b>	<b>(14)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (X) = (VIII - IX)</b>	18	<b>(38 150)</b>	<b>68</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (XI)		(57)	(94)
Impôts sur les bénéfices (XII)	19	816	901
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (XIII) = (VII) + (X) + (XI) + (XII)</b>		<b>1 885</b>	<b>(66 588)</b>

## Liste des filiales et participations

(Au 31 décembre 2015)

Dénomination	Capital	Capitaux Propres (hors capital) <sup>(3)</sup>	Q.P. du capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur brute Titres	Valeur nette Titres	Chiffre d'affaires <sup>(3)</sup>	Résultat <sup>(3)</sup>
<b><u>A-Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du Capital de la Société</u></b>	<b><u>En milliers de devises</u></b>	<b><u>En milliers de devises</u></b>	-	<b><u>En milliers d'Euros</u></b>	<b><u>En milliers d'Euros</u></b>	<b><u>En milliers d'Euros</u></b>	<b><u>En milliers de devises</u></b>	<b><u>En milliers de devises</u></b>
<b>1) FILIALES (plus de 50%)</b>								
NEXANS France SAS Paris - France (SIREN : 428 593 230)	130 000	(106 062)	100,00%	-	477 400	417 400	1 463 624	(68 323)
NEXANS PARTICIPATIONS Paris - France (SIREN : 314 613 431)	418 110	1 294 569	100,00%	-	2 048 264	2 048 264	1 100	(174 603)
INVERCABLE SA <sup>(1)</sup> Santiago - Chili	82 400	110 379	100,00%	-	194 948	194 948	-	28 689
<b>2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>								
NEXANS KOREA <sup>(2)</sup> Chungcheongbuk - Corée	17 125 879	64 851 367	35,53%	-	16 940	16 940	282 227 435	(4 969 233)
<b><u>B-Renseignements globaux sur les autres titres</u></b>								
Ensemble des filiales françaises (> 50%)								
Ensemble des filiales étrangères (> 50%)								
Ensemble des Participations françaises (10 à 50%)								
Ensemble des participations étrangères (10 à 50%)								
Autres titres				332	2 281	2 281		

(1) Montants exprimés en milliers d'USD (US dollar) : 1 USD= 0,9185 EUR au 31/12/2015

(2) Montants exprimés en milliers de KRW (won coréen) : 1000 KRW= 0,7808 EUR au 31/12/2015

(3) Données provisoires les comptes statutaires n'ayant pas encore été formellement arrêtés.

## Inventaire des Valeurs Mobilières

(Au 31 décembre 2015, dont la valeur brute inscrite au bilan est supérieure à 100 milliers d'euros)

en milliers d'euros

Libellé VaLeur	Nombre de titres détenus	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
<b><u>1 - Titres de sociétés françaises</u></b>					
Nexans France SAS	10 000 000	100,00	477 400	(60 000)	417 400
Nexans Participations	27 873 946	100,00	2 048 264	-	2 048 264
<b><u>2 - Titres de sociétés étrangères</u></b>					
Nexans Korea	12 169 830	35,53	16 940	-	16 940
Kukdong Electric Wire Co	131 080	9,72	2 281	-	2 281
Invercable SA (Chili)	3 993 350	100,00	194 948	-	194 948
<b><u>3- Valeurs Mobilières de Placement</u></b>					
NEANT					

## Notes annexes

Les notes reprises ci-après constituent l'Annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont le total s'établit à 3 062 791 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste. L'exercice d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, dégage un bénéfice de 1 885 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

### Note 1 : Evénements significatifs

L'exercice 2015 a été marqué par les événements suivants :

1. L'opération d'actionnariat salarié lancée en 2014 a conduit le 21 janvier 2015, date du règlement-livraison, à émettre 499 862 actions nouvelles, pour un montant brut total de 10 192 milliers d'euros. Cette augmentation de capital a été enregistrée, au poste « capital social » pour un montant de 500 milliers d'euros et au poste « Primes d'émission » pour un montant de 8 842 milliers d'euros après imputation des frais d'émission.
2. Le Conseil d'Administration a constaté le 25 novembre 2015 :
  - a. l'expiration de la période d'acquisition gratuite, pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français, du plan de rémunération à long terme n°10 du 15 novembre 2011 et a procédé à l'attribution définitive de 7 502 actions gratuites à leur profit;
  - b. l'expiration de la période d'attribution d'actions gratuites et de performance, pour les bénéficiaires résidents fiscaux français du plan de rémunération à long terme n°11 du 20 novembre 2012, et a procédé à leur profit à l'attribution définitive de 32 560 actions de performance et 6 357 actions gratuites.En conséquence, il a été constaté dans les comptes de la Société une augmentation de capital de 47 milliers d'euros par prélèvement sur les primes d'émission (voir Note 8).
3. Le 15 avril 2015, la Société a conclu avec Nexans Services, Trésorerie Centrale du Groupe un contrat de prêt à moyen terme d'une durée de quatre ans pour un montant de 200 millions d'euros. Ce prêt est rémunéré au taux annuel de 1,95% et les intérêts sont payables trimestriellement à partir du 15 juillet 2015 (voir Note 3-2).
4. Le 14 décembre 2015 Nexans a signé une ouverture de crédit syndiqué d'un montant de 600 millions d'euros pour une période de cinq ans prolongeant ainsi son horizon d'accès à la liquidité jusqu'en 2020. Cette nouvelle facilité annule et remplace l'ouverture de crédit syndiqué signée par le Groupe en 2011 qui aurait été échue en décembre 2016 (voir Note 11).
5. Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, Nexans a conclu la cession de ses activités en Argentine à un acquéreur local. (voir Note 3-1 ; 10 & 18).
6. Au cours du premier semestre 2015, la Société a cédé des créances fiscales (Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant net de commissions s'élevant à 22 293 milliers d'euros.
7. La Société a procédé à des reprises de provisions pour dépréciation de titres pour un montant de 105 089 milliers d'euros (voir Note 3-1).

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2015 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Immobilisations incorporelles**

Ce poste comprend ;

- Les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur leur durée probable d'utilisation, soit 5 à 20 ans.
- Les « logiciels », valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur 3 ans.
- Les frais externes engagés pour les opérations d'augmentation de capital en cours à la clôture de l'exercice.

### **Immobilisations financières**

#### Titres de Participation

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006 est constituée par leur coût d'achat, hors frais accessoires, ou leur valeur d'apport reçu.

Les titres acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition, conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation s'avère inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'utilité, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère qui tient compte notamment de l'actif net ré-estimé et de la valeur de rendement.

#### Traitements des frais d'acquisition

Les frais liés à l'acquisition de titres de participation, engagés au cours des exercices clos depuis le 31 décembre 2006 et intégrés au coût de revient des titres, sont fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209-VII).

#### Prêts

Ce poste est essentiellement constitué des prêts consentis à des filiales indirectes.

### **Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## **Autres créances, Emprunts & Dettes financières divers**

Le poste « Autres créances » intègre le montant des excédents de trésorerie placés à court terme auprès de Nexans Services. De même les avances à court terme reçues de Nexans Services sont inscrites au poste « Emprunts et dettes financières divers ».

## **Créances, dettes et trésorerie en monnaies étrangères**

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêté :

- Les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous).
- Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises non couvertes sont portées au bilan en écart de conversion. Conformément au principe de prudence les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaie étrangère y compris les comptes courants de Trésorerie centrale est revalorisée par résultat au cours de clôture.

## **Instruments financiers**

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous-jacents. Les gains latents à date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

## **Provisions réglementées**

La Société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

## **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

## **Emprunts obligataires assortis d'une prime de remboursement**

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque le paiement de la prime est conditionné à la non conversion des obligations en actions.

En contrepartie la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

## **Frais d'émission d'emprunt**

Les frais engagés lors de l'émission d'un emprunt sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices à l'actif du bilan et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

## Notes sur le bilan

### Note 3 : Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	Participations et autres titres	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
	<b>VALEURS BRUTES</b>				
au 31 décembre 2014	2 780 921	-	-	-	2 780 921
Acquisitions-augmentations	-	-	200 845	-	200 845
Cessions-diminutions	(41 089)	-	-	-	(41 089)
<b>au 31 décembre 2015</b>	<b>2 739 833</b>	<b>-</b>	<b>200 845</b>	<b>-</b>	<b>2 940 677</b>
	<b>PROVISIONS</b>				
au 31 décembre 2014	(165 089)	-	-	-	(165 089)
Dotations	-	-	-	-	-
Reprises	105 089	-	-	-	105 089
<b>au 31 décembre 2015</b>	<b>(60 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(60 000)</b>
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>				
au 31 décembre 2014	2 615 833	-	-	-	2 615 833
<b>au 31 décembre 2015</b>	<b>2 679 833</b>	<b>-</b>	<b>200 845</b>	<b>-</b>	<b>2 880 678</b>

#### 3.1 Titres de participation

La composition du poste « Titres de participations » est décrite dans l'« Inventaire des valeurs mobilières ».

##### Mouvements de la période

Au cours de l'exercice, la Société a cédé sa filiale argentine Nexans Indelqui S.A., dont les titres inscrits à l'actif du bilan pour une valeur brute de 41 089 milliers d'euros étaient entièrement dépréciés. Le prix de cession a été établi à 2 044 milliers d'USD (1 926 milliers d'euros) dont 991 milliers d'USD bloqués en compte séquestre.

##### Dépréciations

Outre, la reprise de provision d'un montant de 41 089 milliers d'euros consécutive à la cession de la filiale Nexans Indelqui S.A., il a été procédé à la reprise partielle de provision pour dépréciation des titres de Nexans France pour 64 000 milliers d'euros.

#### 3.2 Prêts

Au 31 décembre 2015 ce poste est composé d'un prêt à moyen terme consenti à Nexans Services pour un montant de 200 000 milliers d'euros et des intérêts courus de 845 milliers d'euros.



## Note 4 : Créances d'exploitation

<b>Valeurs nettes</b> <i>au 31 décembre, en milliers d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Fournisseurs - Avances et acomptes</b>	-	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>7 721</b>	<b>8 790</b>
<b>Autres créances :</b>		
- Personnel et organismes sociaux	5	10
- Etat: impôts sur les sociétés	10 668	28 935
- Etat: taxe sur la valeur ajoutée	4 371	4 255
- Groupe et associés: intégration fiscale	432	0
- Groupe et associés: c/c de Trésorerie Centrale	151 350	376 085
- Autres débiteurs	1 780	96
<b>Sous-total Autres Créances</b>	<b>168 606</b>	<b>409 381</b>
<b>TOTAL</b>	<b>176 327</b>	<b>418 171</b>

Aux 31 décembre 2014 et 2015, le poste « Clients et comptes rattachés » est composé intégralement de créances intra-groupe.

## Note 5 : Etat des échéances des créances

<b>Valeurs brutes</b> <i>au 31 décembre 2015, en milliers d'euros</i>	<b>Montant Brut</b>	<b>Dont à un an au plus</b>	<b>Dont à plus d'un an</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Prêts	200 845	845	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>200 845</b>	<b>845</b>	<b>200 000</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et comptes rattachés	7 721	7 721	
Autres créances	168 606	158 120	10 486
<b>TOTAL</b>	<b>176 327</b>	<b>165 841</b>	<b>10 486</b>

Les autres créances à plus d'un an sont composées de crédits d'impôts du Groupe fiscal dont la Société est mère (voir Note 19). La probabilité de leur d'imputation sur l'impôt du Groupe fiscal sur l'exercice suivant est faible et l'obtention de leur remboursement interviendra dans un délai supérieur à un an.

## Note 6 : Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux chèques remis à l'encaissement à la date de clôture.

## Note 7 : Composition du capital

Au 31 décembre 2015, le capital de Nexans SA était composé de 42 597 718 actions de 1 euro nominal. Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

## Note 8 : Situation nette

### 8-1 Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2014 avant affectation du résultat	42 051	1 646 154	2 872	172 679	(66 588)	7 217	1 804 385
Affectation du résultat 2014	-	-	-	(66 588)	66 588	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	547	8 795	-	-	-	(1 264)	8 078
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	1 885	-	1 885
<b>Situation au 31/12/2015 avant affectation du résultat</b>	<b>42 598</b>	<b>1 654 949</b>	<b>2 872</b>	<b>106 091</b>	<b>1 885</b>	<b>5 953</b>	<b>1 814 348</b>

Les autres mouvements sont les suivants :

- L'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan ACT2014 qui a conduit à l'émission de 499 862 actions nouvelles ; la prime d'émission accompagnant cette augmentation de capital s'élève à 8 842 milliers d'euros nette de frais.
- L'augmentation de capital par prélèvement sur les primes d'un montant de 47 milliers d'euros, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites et de performance aux bénéficiaires résidents fiscaux français du plan de rémunération long terme n°11 et aux bénéficiaires non résidents français du plan de rémunération long terme n°10 (voir note1).
- Les provisions réglementées sont constituées de l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements. Les mouvements de la période correspondent principalement à la reprise d'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres Nexans Indelqui S.A. suite à la cession de cette filiale sur le quatrième trimestre 2015.

### 8-2 Distribution

Compte tenu du contexte économique difficile, le Conseil d'Administration a jugé plus prudent de ne pas proposer le paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2015 sur les actions ordinaires de la Société. Le Conseil d'Administration présentera cette proposition à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires appelée à se réunir au premier semestre 2016.

Le 5 mai 2015, l'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 avait décidé de ne pas verser de dividendes.

## Note 9 : Options de souscription et attribution d'actions gratuites et de performance

### 9-1 Options de souscription

Au 31 décembre 2015, restent en vigueur 960 742 options de souscription, soit 2,3 % du capital, réservées au personnel.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'options en vigueur était de 1 001 906, donnant droit à 2,4% du capital.

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2015 :

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation à la fin de l'exercice	Prix de souscription <sup>(2)</sup>	Echéance
22-févr-08	319 966	61,11 €	22 février 2009 <sup>(1)</sup> - 21 février 2016
25-nov-08	297 378	37,29 €	25 novembre 2009 <sup>(1)</sup> - 24 novembre 2016
09-mars-10	343 398	46,30 €	9 mars 2011 <sup>(1)</sup> - 8 mars 2018
	<b>960 742</b>		

(1) acquis à raison de 25% par an.

(2) Prix d'exercice calculé après augmentation de capital du 8 novembre 2013

Evolutions du nombre d'options en circulation	Nombre d'options
<b>Options en circulation au début de la période</b>	<b>1 001 906</b>
Options attribuées au cours de la période	-
Options annulées au cours de la période	(23 680)
Options exercées au cours de la période	-
Options échues au cours de la période	(17 484)
<b>Options en circulation à la fin de la période</b>	<b>960 742</b>
dont options exerçables à la fin de la période	960 742

### 9-2 Actions gratuites et de performance

Au 31 décembre 2015, il existe 959 096 actions gratuites et actions de performance en circulation, soit 2,3 % du capital, donnant droit chacune à une action (763 982 actions au 31 décembre 2014, donnant droit à 1,8% du capital).

Sur l'exercice, 320 960 actions gratuites et actions de performance ont été attribuées.

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2015.

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
20 novembre 2012	121 370	141 478	32 450	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2013	275 000	319 007	303 846	24 juillet 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2014	311 940	n/a	301 840	24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2018 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
28 juillet 2015	320 960	n/a	320 960	28/07/2018(fin de la période d'acquisition pour résidents français) assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 28/07/2019 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
Total actions en circulation			<b>959 096</b>	

\* A la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre d'actions gratuites et de performance avait été revu.

Evolutions du nombre d'actions gratuites et de performance attribuées	
<b>Actions en circulation au début de l'exercice</b>	<b>763 982</b>
Actions attribuées au cours de l'exercice*	320 960
Actions annulées au cours de l'exercice	(79 427)
Actions acquises au cours de l'exercice	(46 419)
<b>Actions gratuites et de performance en cours d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>959 096</b>

(\*) attribution d'actions gratuites et actions de performance à hypothèse d'atteinte de la performance cible.

Les actions de performance sont soumises à des conditions de performances boursières et internes. Le détail des plans et des conditions d'obtention est présenté dans la partie 7.7 du Rapport de Gestion Groupe.

## Note 10 : Provisions pour risques

En 2015, dans le cadre de la cession de Nexans Indelqui S.A., il a été doté une provision d'un montant de 799 milliers d'euros couvrant l'appréciation des risques liés au coût de démantèlement et de dépollution.

## Note 11 : Dettes financières et autres emprunts

Les excédents de trésorerie sont placés auprès de Nexans Services qui assure le financement et la gestion de la trésorerie du Groupe.

Les dettes financières de la Société sont principalement composées d'emprunts obligataires dont les caractéristiques sont les suivantes :

	date d'émission	date d'échéance	coupons	nombre d'obligations vivantes au 31/12/2015	en milliers d'euros			
					Nominal	Intérêts courus au 31/12/2015	Total de la dette inscrite au bilan au 31/12/2015	Charges d'intérêts de l'exercice 2015
<b>Obligations convertibles :</b>								
OCEANE 2016	23-juin-09	1-janv.-16	unitaire: 2,13 €	3 999 612	212 580	8 519	<b>221 099</b>	8 519
OCEANE 2019	29-févr.-12	1-janv.-19	2,50%	3 780 588	275 000	6 875	<b>281 875</b>	6 875
					<b>487 580</b>	<b>15 394</b>	<b>502 974</b>	<b>15 394</b>
<b>Autres Emprunts :</b>								
Obligations 2017 Prix d'émission 99,266% du pair	2-mai-07	2-mai-17	5,75%	7 000	350 000	13 398	<b>363 398</b>	20 125
Obligations 2018 Prix d'émission 99,398% du pair	19-déc.-12	19-mars-18	4,25%	2 500	250 000	8 355	<b>258 355</b>	10 596
					<b>600 000</b>	<b>21 753</b>	<b>621 753</b>	<b>30 721</b>
<b>Totaux</b>					<b>1 087 580</b>	<b>37 147</b>	<b>1 124 727</b>	<b>46 115</b>

Tous les emprunts décrits ci-dessus sont remboursables « in fine » au pair.

Les OCEANE 2019 d'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2019, prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires au 1<sup>er</sup> juin 2018 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant).

Les OCEANE 2016, d'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2016, prévoyaient également un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant).

Ce droit n'a été que très marginalement utilisé par les obligataires en décembre 2014 et seules 388 obligations, sur un total de 4 000 000 d'obligations émises avaient fait l'objet d'un exercice de ce droit de remboursement anticipé au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pendant la période de conversion aucun échange en action n'a été constaté sur 2015. En conséquence les 3 999 612 obligations restant en circulation à l'échéance, seront remboursées le 4 janvier 2016 pour un montant global de 221 099 milliers d'euros (coupons courus inclus).

Au 31 décembre 2014 Nexans et ses filiales disposaient d'une ligne de crédit syndiquée à moyen terme de 597 millions d'euros dont l'échéance était fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le 14 décembre 2015, Nexans a anticipé le renouvellement de cette ligne de crédit en négociant avec un groupe de banques françaises et étrangères une nouvelle ouverture de crédit syndiqué, dont Nexans Services est co-emprunteur.

De ce fait, au 31 décembre 2015, Nexans et ses filiales disposent d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 600 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 14 décembre 2020.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de deux ratios financiers, basés sur les données consolidées du Groupe :

- Un ratio d'endettement financier par rapport aux capitaux propres qui doit être inférieur à 1,10.
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3. L'EBITDA s'entend comme la marge opérationnelle du groupe consolidé, retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Au 31 décembre 2015, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

## Note 12 : Dettes d'exploitation

<i>Au 31 décembre, en milliers d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>20 909</b>	<b>15 853</b>
<b>Dettes fiscales et sociales :</b>		
- Personnel et organismes sociaux	3 891	4 049
- Etat	1 448	2 339
- Compte d'attente d'intégration fiscale	67 954	65 267
- Sociétés du Groupe : intégration fiscale	28 498	24 806
<b>sous total</b>	<b>101 792</b>	<b>96 461</b>
<b>Autres Dettes</b> (charges à payer)	<b>110</b>	<b>264</b>
<b>TOTAL Dettes</b>	<b>122 811</b>	<b>112 578</b>

## Note 13 : Etat des échéances des dettes

	<b>Montants au 31/12/2015</b>	<b>Dont à un an au plus</b>	<b>Dont à plus d'un an et 5 ans au plus</b>	<b>Dont à plus de 5 ans</b>
Emprunts Obligataires Convertibles	502 974	227 974	275 000	-
Autres emprunts obligataires	621 753	21 753	600 000	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 909	20 909	-	-
Dettes fiscales et sociales	101 792	78 596	23 196	-
Autres dettes	110	110	-	-
Produits constatés d'avance	84	63	21	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 247 621</b>	<b>349 405</b>	<b>898 216</b>	<b>-</b>

Les dettes fiscales à plus d'un an sont composées de dettes vis-à-vis de filiales intégrées fiscalement en raison des crédits d'impôts (notamment CIR et CICE) dont la probabilité d'imputation sur leur impôt au cours de l'exercice 2016 est faible.

## Note 14 : Charges à répartir - Primes de remboursement

### 14 -1 Charges à répartir

Nature	Montants (en milliers d'euros)				méthode d'étalement
	au 31/12/2014	inscrits sur l'exercice	amortis sur l'exercice	au 31/12/2015	
Frais d'émission des emprunts Obligataires Convertibles	3 152	-	1 130	2 022	linéaire par part égale sur la durée de l'emprunt
Frais d'émission des autres emprunts Obligataires	1 707	-	483	1 224	linéaire par part égale sur la durée de l'emprunt
Frais d'émission des autres emprunts	847	1 760	1 140	1 467	linéaire par part égale sur la durée de l'emprunt
	5 706	1 760	2 752	4 714	

Les frais inscrits sur l'exercice 2015 sont relatifs à la négociation du nouveau contrat de crédit syndiqué (voir note 11). Ils sont étalés par fractions égales sur 6 ans.

La fraction des frais non amortis relatifs à l'ancien contrat de crédit syndiqué (423 milliers d'euros), a été intégralement rapportée au compte de résultat à la clôture.

### 14-2 Primes de remboursement

nature	Année d'inscription à l'actif	Prime Brute	En milliers d'euros				
			31 décembre 2014		au 31 décembre 2015		
			amortis <sup>1</sup> cumulés	Prime nette	amortie sur l'exercice	amortis <sup>1</sup> cumulés	Prime nette
Prime de remboursement Obligations 2017	2007	2 569	1 969	600	257	2 226	343
Prime de remboursement Obligations 2018	2012	1 505	579	926	285	865	640
				1 525	542		983

Les primes de remboursement sont amorties par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt auquel elles se rattachent. La charge de l'exercice s'élève à 542 milliers d'euros.

## Note 15 : Charges à payer - Produits à recevoir

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2015	2014
<b>Charges à payer au titre :</b>		
- des charges d'intérêts des emprunts obligataires	37 147	37 177
- des fournisseurs (factures à recevoir)	20 798	15 649
- du personnel	2 229	2 757
- des organismes sociaux	752	686
- de l'Etat	1 102	2 053
- des autres dettes	74	245
<b>Produits à recevoir au titre :</b>		
- Prêt (Nexans Services)	845	-
- des clients (factures à établir)	5 348	6 429
- de l'Etat	3 380	2 580
- du Groupe et associés : intérêts des autres comptes courants	-	51

## Notes sur le résultat

### Note 16 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société Nexans S.A. en 2015 (22 831 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

### Note 17 : Résultat courant avant impôts

#### 17.1 Résultat d'exploitation

Après refacturation des prestations aux filiales, les principales charges constituant le résultat d'exploitation qui représente une perte de 22 231 milliers d'euros, sont constituées de frais de siège, commissions et courtages, dotations aux amortissements et divers frais d'études.

#### 17.2 Résultat financier

Le produit net financier de l'exercice s'élève à 61 507 milliers d'euros et s'explique principalement par ce qui suit :

- Les charges d'intérêts des emprunts obligataires se sont élevées à 46 115 milliers d'euros (voir note 11).
- Nexans S.A. a reçu en 2015 des dividendes pour 332 milliers d'euros et perçu de Nexans Services, des produits nets de ses placements pour 3 285 milliers d'euros.
- Les charges d'amortissements des primes de remboursements relatives à l'emprunt 2007-2017 et l'emprunt 2012-2018 se sont élevées respectivement à 257 milliers d'euros et 285 milliers d'euros (voir Note 14-2).
- La reprise de provision pour dépréciation de titres pour 105 089 milliers d'euros (voir Note 3-1).



## Note 18 : Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2015, la charge nette exceptionnelle d'un montant de 38 150 milliers d'euros est relative à la cession de Nexans Indelqui S.A., dont la valeur brute des titres s'élevait à 41 089 milliers d'euros. Leur prix de cession s'élevait à 1 926 milliers d'euros, et les frais inhérents à la cession à 251 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, il a été procédé à la reprise d'amortissements dérogatoires des frais d'acquisition des titres pour 1 264 milliers d'euros.

## Note 19 : Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros

	Résultat courant	Résultat exceptionnel, intéressement et participation des salariés	Autres effets d'impôts	TOTAL
Résultat comptable avant IS	39 275	(38 206)		1 069
Impôts sur les bénéfices :				
- au taux courant	-	-	921	921
- gain/(perte) d'intégration fiscale	(105)	-	-	(105)
- taxes 3% sur les revenus distribués	-	-	-	-
<b>Impôts sur les bénéfices :</b>	<b>(105)</b>	<b>-</b>	<b>921</b>	<b>816</b>
Résultat comptable net	39 170	(38 206)	921	1 885

### 19-1 Commentaires

Les 'Autres effets d'impôts' au taux courant, soit 921 milliers d'euros, correspondent au crédit d'impôt recherche.

### 19- 2 Intégration fiscale

La Société Nexans S.A. a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95%. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1er janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223-A et suivants du Code Général des Impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2016. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2015. Au 31 décembre 2015, les reports déficitaires du groupe intégré représentent un actif d'impôt non reconnu de 201 712 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2015.

### 19-3 Créances et dettes futures d'impôts

La fiscalité latente et différée de la Société n'est pas traduite dans les comptes individuels. Les créances futures d'impôts traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.

Les dettes futures d'impôts traduisent soit des anticipations de déductions fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui augmenteront la base fiscale future.

En ne considérant que la seule entité fiscale, les différences temporaires ayant généré des créances futures d'impôts sont essentiellement les reports déficitaires qui s'élèvent à 384 659 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (332 282 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Compte tenu de l'absence de différence temporaire générant des dettes futures d'impôts, la créance future d'impôts, calculé à un taux de 34,43% est de 132 438 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (114 404 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

## Renseignements divers

### Note 20 : Consolidation - Entreprises liées

La Société Nexans S.A. publie des comptes consolidés. Les transactions avec les entreprises liées concernent les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

*en milliers d'euros*

<b>Éléments concernant les entreprises liées</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>POSTES DU BILAN</b>		
<b>Actif</b>		
Participations, nettes	2 679 833	2 615 833
Autres immobilisations financières (Prêts)	200 845	-
Créances clients et comptes rattachés, nets	7 721	8 790
Autres créances, nettes	151 350	376 085
Comptes courants d'intégration fiscale	432	-
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 612	14 677
Comptes courants d'intégration fiscale	28 497	24 806
<b>POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Revenus des participations	332	247
Produits financiers	3 285	579

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'art.123-198 du Code Commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

### Note 21 : Effectifs (moyenne annuelle)

Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014 l'effectif moyen salarié est de 8 cadres.

## Note 22 : Rémunération des dirigeants

En 2015, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, du Président du Conseil et du Directeur Général est de 2 210 milliers d'euros avant impôts (base DADS).

Les éléments de leur rémunération est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2 015	2 014
<b>Président du Conseil</b>	<b>560</b>	<b>1 385</b>
Salaire de référence	520 <sup>(1)</sup>	730
Rémunération variable	- <sup>(2)</sup>	617 <sup>(1)</sup>
Jetons de Présence	34	32
Avantage en nature	6	6
<b>Directeur Général (à compter du 1er Octobre 2014)</b>	<b>1 519</b>	<b>552</b>
Salaire de référence	700 <sup>(1)</sup>	175
Rémunération variable	815 <sup>(2)</sup>	373 <sup>(1)</sup>
Avantage en nature	4	4
<b>TOTAL Rémunération des dirigeants</b>	<b>2 079</b>	<b>1 937</b>

(1) La somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS) citée ci-dessus

(2) Il s'agit des rémunérations variables afférentes à l'exercice N mais effectivement versées en N+1.

Les administrateurs, autres que le Président du Conseil, ont reçu la somme de 584 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2015 (montants bruts avant prélèvements sociaux et retenues à la source).

Les engagements pris envers le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général sont décrits en détail aux paragraphes 7.5 et 7.6 du Rapport de Gestion du Groupe.

## Note 23 : Engagements hors bilan

### 23-1 Engagements réciproques (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, il n'y a aucun engagement réciproque.

### 23-2 Engagements donnés

- La Société a consenti des garanties de Société Mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2015 s'élève à 990 millions d'euros (hors engagements liés aux cessions de créances et crédits syndiqués ci-dessous).
- Dans le cadre du crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 660 millions d'euros.
- Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un contrat de rachat de créances commerciales, Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, notamment en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2015 pour la première partie à 39 millions d'euros et pour la seconde partie à 155 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2015, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

- L'engagement de versement de la Société Nexans S.A. au titre du programme d'action pluriannuel de la fondation d'entreprise Nexans, s'élève à la somme totale de 500 milliers d'euros. Cette somme est garantie par une caution bancaire. Au 31 décembre 2015, les dotations restant à verser à la Fondation d'Entreprise Nexans s'élèvent à 200 milliers d'euros.
- Engagements de retraite : le montant des engagements de la Société au titre des régimes de retraite supplémentaires et des autres engagements envers les salariés et les mandataires sociaux s'élève à 24 millions d'euros au 31 décembre 2015.

### 23-3 Engagements reçus

Ligne de crédit non utilisée à échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 : 600 millions d'euros.

### Note 24 : Rémunérations des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2015 a nommé le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée légale de six exercices, en remplacement du cabinet KPMG.

Pour l'exercice 2015, les honoraires des commissaires aux comptes, au titre de leur mission de certification légale, s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

<i>en millier d'euros</i>	Audit des comptes sociaux	Audit des comptes consolidés	total
Mazars 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense	10	190	200
PriceWaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine	15	210	225
	25	400	425

### Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2016, Nexans SA a procédé au remboursement en numéraire des obligations OCEANE 2016, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 221 099 milliers d'euros coupons courus inclus (voir Note 11).

### Note 26 : Autres informations

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, une provision pour risques de 200 millions d'euros avait été constituée dans les comptes de sa filiale Nexans France SAS au 31 décembre 2011.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Le 4 juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende imposée par la Commission européenne se montant à 70,6 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, la société Nexans France SAS avait enregistré une provision pour risques de 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de la décision de la Commission européenne et des autres procédures en cours dans le même secteur d'activité.

S'agissant d'éventuelles conséquences indirectes, l'un de nos concurrents faisant l'objet d'actions de suivi au Royaume Uni depuis début d'année 2015 a intenté un recours en contribution à l'encontre d'autres groupes de sociétés producteurs de câbles sanctionnées par la Commission européenne dont Nexans France SAS et Nexans.

Aux Etats-Unis, le Département de la Justice (Antitrust Division) a clos en novembre 2015 son enquête menée dans l'industrie du câble d'énergie sous-marin et souterrain sans poursuites ni sanction à l'encontre des sociétés du Groupe Nexans, tout comme l'ont été précédemment les enquêtes initialement ouvertes au Japon, en Nouvelle Zélande et au Canada.

A ce jour, les enquêtes de concurrence encore en cours dans ce secteur d'activités sont celles ouvertes en Australie, en Corée du Sud et au Brésil. Dans le cadre de la procédure australienne, une audience a eu lieu en 2015 et une décision est attendue courant 2016.

Prenant en compte les événements récents décrits ci-dessus, la société Nexans France SAS a ajusté au 31 décembre 2015 le montant de cette provision pour risques à 38 millions d'euros.